

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE À 18 HEURES 30

N° 5 – 106 / 2008 : PAE ALBIPOLE – CONVENTION TRANSACTIONNELLE

L'An Deux Mille Huit, le 30 Septembre 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 30 Septembre 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES,

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Laure SUDRE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Pascal LAMESLE, Patrice MANGIONE, Jean-Charles BORGOMANO, David KOWALCZYK,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Alain LONG, Thierry MALLÉ, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS,

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Laurence PUJOL, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Sarah LAURENS, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Michel DELPOUX,

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Jacqueline MAUREL, Pierre COSTES, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Jean-Marie COUDERC, Christian MALGOUYRES, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Françoise ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY,

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 49

Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2008

N° 5 – 106 / 2008 : PAE ALBIPOLE – CONVENTION TRANSACTIONNELLE

Pilote : Commission Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur

Par délibération en date du 24 Juin 2003, suite à une consultation pour les travaux d'aménagement d'Albipole, le marché concernant les travaux hydrauliques et de VRD a été attribué au groupement d'entreprises MALET – AMEC SPIE pour un montant de 369 082 € HT. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois n'ayant pas pu acquérir à l'amiable une partie des terrains concernés, les travaux ont du être interrompus.

Suite à la procédure d'expropriation qui vient de s'achever, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois maîtrise désormais la totalité du foncier et souhaite achever les travaux (Fossés et finition de l'aménagement du bassin de rétention pour un montant des travaux s'élevant à 113 139.80 € HT).

L'entreprise MALET, à la demande de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, accepte de réaliser les travaux mais a demandé une révision des prix compte tenu du délai important qui s'est écoulé. En effet, le marché initial n'avait pas prévu une révision des prix, les travaux devant être exécutés dans un délai de 3 mois.

Une simulation de la variation des prix entre 2003 et 2008, pour les travaux concernés a été réalisée. Elle montre que l'augmentation se situe autour de 23,53 % Des négociations ont été engagées avec l'entreprise MALET qui accepte que l'augmentation soit limitée à 11,76% soit 13 305,24 € HT.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois accepte d'accorder un délai de 2 mois pour finaliser ces travaux.

Conformément à l'article 2044 du Code Civil, une transaction reprenant ces éléments a été rédigée. Je vous propose d'approuver la convention transactionnelle correspondante et d'autoriser le président à la signer.

Le Conseil de Communauté Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU le Code Civil,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention transactionnelle à conclure avec le groupement MALET - SPIE pour les aménagements hydrauliques et VRD pour un montant supplémentaire de travaux de 13 305,24 € HT soit un total de 126 445,04 € HT.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2008

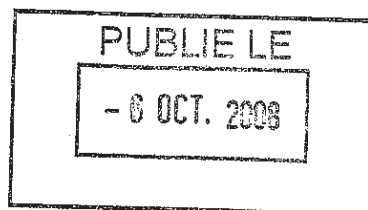
AUTORISE Monsieur Le Président à signer ladite convention et à remplir toutes les formalités nécessaires.

Pour extrait conforme,
Fait le 30 Septembre 2008,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



CONVENTION TRANSACTIONNELLE

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Etablissement public de coopération intercommunale dont le siège administratif est situé Parc François Mitterrand – 81160.SAINT-JUERY,

Ci-après dénommée « la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois »,

ET :

L'entreprise MALET – Sise côte de Ranteil – 81000 ALBI – SIRET : 302 698 873 000 49,

Ci-après dénommée « l'entreprise MALET ».

ETANT RAPPELE QUE :

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, par délibération du 24 juin 2003, a attribué le marché pour la réalisation des travaux hydrauliques et de VRD sur la ZA Albipole secteurs Jean Thomas et Vedel - à l'entreprise MALET pour un montant de 369 082 € HT.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois n'ayant pas pu se rendre propriétaire de la totalité des terrains concernés, elle a ordonné une suspension des travaux.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est désormais propriétaire des terrains et que les travaux peuvent être relancés. Il s'agit de réaliser les fossés et finition de l'aménagement du bassin de rétention. La part des travaux restant à réaliser s'élève à 113 139.80 € HT.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois souhaite achever l'aménagement des secteurs Jean Vedel et Thomas sur la zone Albipole. La présente convention transactionnelle a donc pour objet de fixer les modalités d'exécution du marché pour la part restante.

ARTICLE 2 : MODALITES FINANCIERES

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux était fixée initialement à 3 mois. De ce fait, aucune clause de révision des prix n'était prévue. Une estimation de la variation des prix entre 2003 et 2008 a été réalisée. Elle fait apparaître une augmentation de 23,53 %. Des négociations ont été menées avec l'entreprise Malet.

L'entreprise MALET a accepté que la hausse appliquée à la part restante des travaux à réaliser soit limitée à 11,76% soit 13 305,24 € HT.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE DELAI

D'un commun accord, la délai d'exécution des travaux est fixé à 2 mois et court à compter de la date de notification par les deux parties de la présente convention transactionnelle.

ARTICLE 4 : CARACTERE TRANSACTIONNEL

La présente convention vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et aura autorité de la chose jugée en dernier ressort entre les parties en application de l'article 2052 du code civil, sous réserve de l'exécution intégrale et de bonne foi par les parties de leurs obligations réciproques.

Fait à Saint-Juéry le

Pour l'entreprise MALET	Pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Le Président
	Philippe BONNECARRÈRE